

## Représentation à l'étranger

Avant la création du Ministère, le Canada était représenté à Londres (depuis 1880) par un haut-commissaire et à Paris (depuis 1882) par un agent général. Toutefois, ces deux fonctionnaires ne jouissaient pas du statut diplomatique. Il en était de même des délégués commerciaux et des agents d'immigration nommés par leurs ministères respectifs pour représenter le Canada à l'étranger, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, ou *Foreign Office*, s'occupait des négociations avec les pays étrangers, tandis que le ministère des Colonies, ou *Colonial Office*, traitait de nos affaires avec les autres pays de l'Empire britannique. Ces deux ministères invitaient souvent des représentants canadiens à prendre part aux négociations. Les services diplomatiques et consulaires britanniques veillaient aux intérêts du Canada à l'étranger. A cette époque, le Canada ne communiquait avec les autres gouvernements que par l'intermédiaire du gouverneur général.

Avant 1920, le Canada n'avait donc pas de représentants diplomatiques à l'étranger. Dès cette année-là, cependant, les gouvernements de la Grande-Bretagne, du Commonwealth et des États-Unis acceptèrent le principe de la nomination d'un ministre canadien à Washington, nomination qui n'eut lieu qu'en 1926. Au début de l'année 1927, le Canada ouvrait sa première légation à Washington. En 1928, le commissaire général du Canada à Paris était promu ministre canadien auprès du gouvernement français et, en 1929, une légation canadienne ouvrait ses portes à Tokyo. A la même époque, les États-Unis, la France et le Japon établissaient des légations à Ottawa.

La crise économique des années trente a ralenti l'expansion du service extérieur. A trois années de progrès rapides (1926-1929) succéda une période d'organisation qui devait s'étendre sur une dizaine d'années. L'arrivée à Ottawa, en 1937, d'un ministre belge a relancé les échanges de représentants diplomatiques avec d'autres pays. En janvier 1939, le Canada établissait des légations en Belgique et aux Pays-Bas.

Dès le début de la Seconde Guerre mondiale, il devint impérieux pour le Canada de nouer des relations plus étroites et plus directes avec les autres gouvernements du Commonwealth, avec les gouvernements alliés et d'autres gouvernements étrangers. Au lendemain